



Rapport
annuel

2018

Assemblée Générale des Actionnaires
du 25 avril 2019

DKV Luxembourg S.A.

Comptes annuels pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2018

Siège social:
11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 45762

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Christian Strasser	Directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances
Administrateurs	M. Luc Themelin	Directeur général adjoint de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances
	M. Henri Hostert	Directeur de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances
	Mme Valérie Dappe-Blanck	Directeur adjoint de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances
	M. Steve Balance	Directeur adjoint de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances



COMITÉ EXÉCUTIF

Président	M. Stefan Pelger	Dirigeant agréé, CEO
Membres	M. Frank Schetter	CFO
	M. Fernand Schweitzer	COO
	M. Patrick Putzierer	CSO

COMITÉ D'AUDIT, COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président	M. François Pauly
Membres	M. Jean-Claude Finck
	Mme Carina Gonçalves
	M. Pit Hentgen
	Mme Françoise Thoma

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président	M. Jean-Claude Finck
Membres	M. Pit Hentgen
	M. François Pauly

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Président	M. Pit Hentgen
Membres	M. Christian Strasser
	Mme Fernande Manderscheid
	M. Frank Schetter

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Dans un contexte de reprise, les primes émises progressent de 2,97 % pour atteindre EUR 38.926.881,41 contre EUR 37.804.192,03 en 2017; les primes acquises nettes de réassurance ont augmenté de quelque 3,13 %.

La charge globale des sinistres, nette de réassurance et tous exercices confondus, a légèrement progressé.

Dans un environnement de taux historiquement bas, les revenus financiers récurrents liés aux placements à rendement fixe continuent à régresser.

Le résultat de l'exercice est de EUR 4,35 millions contre un résultat de EUR 6,52 millions pour 2017. La rentabilité du portefeuille d'assurance est basée sur une acceptation prudente des risques.

Une couverture adéquate des sinistres ou événements exceptionnels est garantie par une structure de réassurance appropriée. Un suivi des ratios combinés est réalisé en mesurant les sinistres réels ainsi que les dépenses découlant des contrats d'assurance conclus en relation avec les sinistres estimés et les charges calculées dans la prime. Les sinistres par catégorie de garanties font l'objet d'un suivi régulier, et les provisions techniques d'assurance sont ajustées aux nouvelles constatations fondées sur les analyses effectuées.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, un suivi particulier est assuré pour:

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la durée du portefeuille obligataire, par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement et révèlent une bonne résistance de l'actif aux scénarii défavorables;
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité; ainsi toutes les obligations en portefeuille ont un rating «investment grade»;
- le risque de prix, qui est minimisé à travers un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués;

En 2018 la Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat d'actions propres, et n'a pas fait usage de produits dérivés.

La Société a transposé avec succès les exigences de «Solvency II» qui se traduisent par ailleurs à travers l'adaptation de sa gouvernance.

La Société n'a pas de succursale.



La société est détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Il n'y a pas d'événements importants survenus après la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2018.

Nous prévoyons un résultat similaire pour 2019.

Nous tenons à remercier vivement la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 4.354.238,34. Nous vous proposons de répartir ce montant disponible comme suit:

Dotation nette à la réserve pour impôt sur la fortune	EUR	594.825,00
Dividende ordinaire brut aux actionnaires	EUR	3.000.000,00
Report à nouveau	EUR	759.413,34

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut total de EUR 300,00 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2018.

Leudelange, le 20 mars 2019
Le Conseil d'Administration



Aux Actionnaires de
DKV Luxembourg S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de DKV Luxembourg S.A. (la Société) au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848-1, F: +352 494848-2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Société qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, sur la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018, sont mentionnés dans la Note 4 E des comptes annuels.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée, et incluent les risques jugés les plus importants d'anomalies significatives, y compris les risques d'anomalie significative due à une fraude. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Question clé de l'audit**Comment notre audit a répondu à cette question clé**

Provision pour sinistres tardifs

La provision pour sinistres (EUR 11 millions) se compose de la provision pour sinistres déclarés et de la provision pour sinistres tardifs (ci-après « provision IBNR ») qui a été calculée/estimée par la Société. (Voir Note 2 H)

Cette provision IBNR est, par nature, le résultat d'estimations. Ces estimations sont influencées par la méthodologie de calcul et les différentes hypothèses sous-jacentes retenues pouvant engendrer par conséquent un risque de sur/sous-estimation de cette provision.

En collaboration avec notre équipe actuarielle, nous avons tout d'abord pris connaissance du processus, des méthodes et des méthodologies mis en place par la Société pour déterminer la provision IBNR.

Nous avons ensuite complété nos procédures comme suit :

- Nous nous sommes assurés de la fiabilité et la qualité des données techniques utilisées par les actuaires de la Société pour estimer la provision IBNR par le biais d'un rapprochement avec les données techniques sources ;
 - Nos actuaires ont évalué, par rapport aux techniques actuarielles reconnues et en utilisant leur expérience et connaissance de l'industrie, le caractère approprié de la méthodologie, des méthodes et des hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision IBNR par la Société ;
 - Nos actuaires ont évalué le caractère raisonnable des hypothèses retenues en effectuant une comparaison des provisions IBNR constituées en 2017 et de leur débouclage subséquent ;
 - Nos actuaires ont également effectué une estimation indépendante de la provision IBNR pour s'assurer de son caractère raisonnable.
-



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels et des responsables du gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou



résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;



- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 26 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 1 an.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 4 avril 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name 'Marc Voncken'.

Marc Voncken

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

DKV Luxembourg S.A.

ACTIF		2018	2017
Actifs incorporels	Notes 2A, 3A	3.165.398,40	2.065.406,54
Placements	Note 3D	85.888.106,36	83.508.849,18
Placements dans des entreprises liées et participations	Notes 2D, 3B	6.000.000,00	6.000.000,00
Participations		6.000.000,00	6.000.000,00
Autres placements financiers	Notes 2E, 3C	79.888.106,36	77.508.849,18
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		7.079.826,42	5.568.593,18
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		72.807.651,00	71.940.256,00
Dépôts auprès des établissements de crédit		628,94	0,00
Créances	Note 2F	4.126.150,73	1.304.309,74
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :		2.012.043,16	1.213.143,04
les preneurs d'assurance		1.996.868,52	1.163.223,99
les intermédiaires d'assurance		15.174,64	49.919,05
Créances nées d'opérations de réassurance		67.778,54	52.080,00
Autres créances	Note 3E	2.046.329,03	39.086,70
Autres éléments d'actif		6.723.600,62	7.385.807,38
Actifs corporels et stocks	Notes 2B, 3F	604.959,35	809.803,70
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		6.118.641,27	6.576.003,68
Comptes de régularisation		985.462,01	938.463,44
Intérêts et loyers acquis non échus		940.512,01	937.453,99
Autres comptes de régularisation		44.950,00	1.009,45
Total de l'actif (en EUR)		100.888.718,12	95.202.836,28

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



PASSIF		2018	2017
Capitaux propres	Note 3L	17.422.149,46	16.067.911,12
Capital souscrit	Note 3G	4.957.870,49	4.957.870,49
Primes d'émission	Note 3H	1.760.428,26	1.760.428,26
Réserves		4.723.562,05	3.689.312,05
Réserve légale	Note 3I	495.787,05	495.787,05
Autres réserves	Note 3J	4.227.775,00	3.193.525,00
Résultats reportés		1.626.050,32	-859.328,74
Résultat de l'exercice		4.354.238,34	6.519.629,06
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	Note 3K	3.183.080,00	6.366.160,05
Provisions d'assurance-vie		63.405.078,00	58.798.227,00
Provisions techniques	Note 2H	11.775.646,00	9.808.487,10
Provision pour primes non acquises		18.423,00	99.113,10
Provision pour sinistres		11.757.223,00	9.709.374,00
Provision pour remboursement de primes		160.000,00	80.000,00
Autres provisions techniques de l'assurance non-vie		674.107,35	502.051,67
Provisions pour autres risques et charges	Note 2I	2.484.601,10	2.875.460,95
Provisions pour pensions et obligations similaires		563.270,00	556.366,00
Provisions pour impôts		1.611.331,10	2.120.675,15
Autres provisions		310.000,00	198.419,80
Dettes	Notes 2J, 3M	1.784.056,21	704.538,39
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		1.063.361,30	111.761,62
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		720.694,91	592.776,77
Total du passif (en EUR)		100.888.718,12	95.202.836,28

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE 2018

DKV Luxembourg S.A.

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	2018	2017
Primes acquises, nettes de réassurance	38.763.562,06	37.585.606,99
Primes brutes émises non vie Note 4 A	38.926.881,41	37.804.192,03
Primes cédées aux réassureurs	- 243.000,00	- 228.000,00
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	79.680,65	9.414,96
Produits des placements alloués transférés du compte non technique Note 2 K	1.227.389,40	1.739.686,19
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 24.162.233,50	- 23.449.934,56
Montants payés	- 22.114.384,50	- 23.267.381,56
Montants bruts	- 22.232.432,73	- 23.507.697,36
Part des réassureurs	118.048,23	240.315,80
Variation de la provision pour sinistres	- 2.047.849,00	- 182.553,00
Montant brut	- 2.047.849,00	- 182.553,00
Variation des autres provisions	- 4.778.906,68	- 4.502.100,85
Ristournes sur primes	- 88.437,09	61.362,24
Frais d'exploitation nets	- 7.253.183,17	- 7.041.822,84
Frais d'acquisition Notes 2 G, 4 B	- 5.081.111,65	- 4.985.432,74
Frais d'administration	- 2.172.071,52	- 2.056.390,10
Résultat du compte technique de l'assurance non-vie (en EUR)	3.708.191,02	4.392.797,17

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE NON TECHNIQUE		2018	2017
Résultat du compte technique de l'assurance non-vie		3.708.191,02	4.392.797,17
Produits des placements	Note 4 C	1.859.054,65	16.708.680,10
Produits des participations		86.330,94	0,00
Produits des autres placements :		1.771.289,71	2.064.581,05
Produits provenant des terrains et constructions		0,00	116.957,71
Produits provenant d'autres placements		1.771.289,71	1.947.623,34
Profits provenant de la réalisation de placements		1.434,00	14.644.099,05
Charges des placements		-420.661,49	-3.150.492,32
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-234.502,43	-318.407,71
Corrections de valeurs sur placements	Note 2 E	-179.225,27	-2.828.607,87
Pertes provenant de la réalisation de placements		-6.933,79	-3.476,74
Produits des placements alloués transférés au compte technique	Note 2 K	-1.227.389,40	-1.739.686,19
Autres produits		59.482,19	68.402,52
Autres charges y compris les corrections de valeur		-1.182.113,42	-1.099.154,15
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves		0,00	-6.366.160,05
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves		3.183.080,05	0,00
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-1.625.405,26	-2.155.713,27
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		4.354.238,34	6.658.673,81
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		0,00	-139.044,75
Résultat de l'exercice (en EUR)		4.354.238,34	6.519.629,06

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 | GÉNÉRALITÉS

DKV Luxembourg S.A. (dénommée la « Société ») a été constituée le 3 décembre 1993.

La Société a pour objet de faire, pour elle ou pour le compte de tiers, toutes opérations d'assurances et de coassurances dans la branche d'assurance Maladie, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

La Société a son siège social au 11-13, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

Note 2 | PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Société est incluse dans les comptes consolidés établis par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés sur une base non consolidée pour approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Les comptes de la Société sont également intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

2A. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient; ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.



Les coûts du projet pour la mise en œuvre du nouveau logiciel d'administration sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

2B. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2C. Conversion des postes en devise

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

2D. Placements dans des entreprises liées et participations

Les parts dans les entreprises liées et participations sont évaluées au coût d'acquisition historique. À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que



la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2E. Autres placements financiers

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues même si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2F. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation.

Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2G. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2H. Provisions techniques

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision pour sinistres tient compte des sinistres survenus mais non réglés et est déterminée par des méthodes statistiques. Cette provision englobe la provision pour frais de gestion futurs.

2I. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par la Société sont enregistrées en «Provisions pour impôts». Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste «Autres créances».

2J. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

2K. Produits des placements alloués transférés du compte non technique au compte technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs représentatifs de provisions techniques y a été réaffectée sur base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

3A. Actifs incorporels

Les mouvements (en EUR) survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en EUR)	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	6.068.894,11	1.333.415,40	173.687,38	0,00	7.228.622,13
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Sorties de corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette au début de l'exercice	Valeur comptable nette à la fin de l'exercice
4.003.487,57	233.423,54	173.687,38	4.063.223,73	2.065.406,54	3.165.398,40

3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les placements dans des entreprises liées et avec liens de participations sont les suivantes:

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Capitaux propres au 31.12.2018 (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2018 (EUR)	Valeur actuelle au 31.12.2018 (EUR) (*)
IMMO-LALUX Lighthouse S.A. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	8,63%	69.500.000,00	1.675.714,82	6.000.000,00	6.644.291,08
Solde au 31.12.2018				6.000.000,00	6.644.291,08

(*) La valeur actuelle de l'immeuble IMMO-LALUX Lighthouse S.A. a été déterminée sur base d'une évaluation par un expert externe du 31 décembre 2018.



3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement » la Société détient des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 19,91 millions.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, pour un montant de EUR 12.525.

3D. Placements

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 93.166.783,24 qui se décompose comme suit:

Placements dans des entreprises liées	EUR	6.644.291,08
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	EUR	7.127.467,80
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	EUR	79.557.126,50
Dépôts auprès des établissements de crédit	EUR	628,94

La valeur actuelle de ces éléments est déterminée comme suit:

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.



3E. Autres créances

Sous la rubrique «Autres créances» figurent des créances d'une durée inférieure à 1 an.

3F. Actifs corporels et stocks

Les mouvements (en EUR) survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en EUR)	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs corporels et stocks	1.996.141,30	32.596,35	148.314,53	0,00	1.880.423,12
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Sorties de corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette au début de l'exercice	Valeur comptable nette à la fin de l'exercice
1.186.337,60	89.126,17	0,00	1.275.463,77	809.803,70	604.959,35

3G. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 10.000 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

3H. Primes d'émission

Les primes d'émission résultent d'une augmentation de capital actée en 2002.

3I. Réserve légale

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5% à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3J. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres de EUR 2.534.225,00 ainsi que la réserve pour impôt sur la fortune de EUR 1.693.550,00.

3K. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

(en EUR)	Quote-part non encore affectée	Quote-part affectée sur actions, participations et immeubles	Total
Solde au 01.01.2018	6.366.160,05	0,00	6.366.160,05
Immunités 2018	0,00	0,00	0,00
Reprise quote-part non affectée	- 3.183.080,05	0,00	- 3.183.080,05
Amortissement 2018 sur plus-values affectées aux immeubles	0,00	0,00	0,00
Solde au 31.12.2018	3.183.080,00	0,00	3.183.080,00

3L. Évolution des capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit:

(en EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves
Solde au 01.01.2018	4.957.870,49	1.760.428,26	495.787,05	3.193.525,00
Affectation des résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1.034.250,00
Distribution de dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus-values immunisées	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde au 31.12.2018	4.957.870,49	1.760.428,26	495.787,05	4.227.775,00

(en EUR)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividende	Capitaux propres
Solde au 01.01.2018	- 859.328,74	6.519.629,06	0,00	16.067.911,12
Affectation des résultats de l'exercice	2.485.379,06	- 6.519.629,06	3.000.000,00	0,00
Distribution de dividendes	0,00	0,00	- 3.000.000,00	- 3.000.000,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus-values immunisées	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	4.354.238,34	0,00	4.354.238,34
Solde au 31.12.2018	1.626.050,32	4.354.238,34	0,00	17.422.149,46

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2018.

3M. Dettes

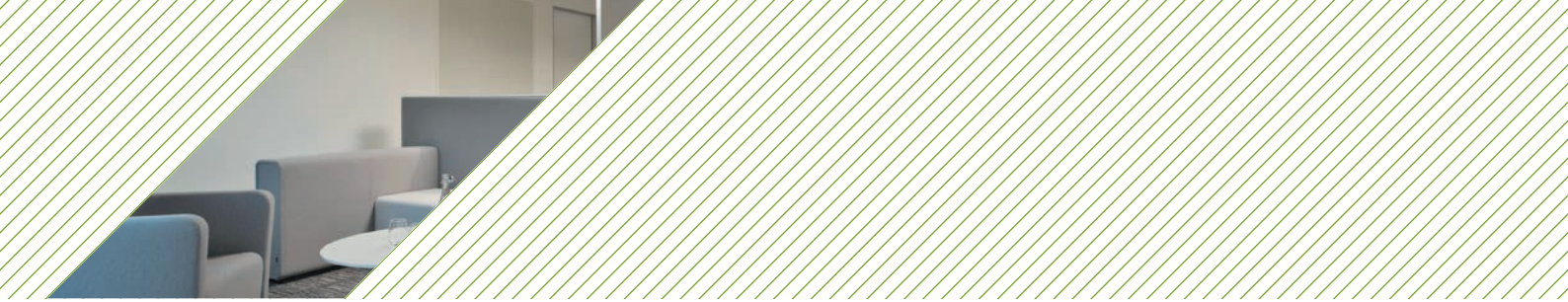
Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 1 an au 31 décembre 2018.

La Société a émis les factures dues à compter du 1^{er} janvier 2019 dès le 20 décembre 2018. Un nombre important de clients ont payés leurs primes relatives à 2019 dès fin décembre 2018. Il en résulte une augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance directe d'environ EUR 1,00 millions par rapport à l'exercice précédent.

Note 4 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

4A. Chiffres-clés de l'activité d'assurance

	2018	2017
Primes brutes émises	38.926.881,41	37.804.192,03
Primes brutes acquises	39.006.562,06	37.813.606,99
Charges des sinistres brutes	- 24.280.281,73	- 23.690.250,36
Frais d'exploitation bruts	- 7.253.183,17	- 7.041.822,84
Solde de réassurance	- 124.951,77	12.315,80



4B. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 1,23 millions et figure sous le poste de frais d'acquisition.

4C. Produits des placements

Le produit provenant d'entreprises liées s'élève à EUR 86.330,94.

4D. Effectifs

À la fin de l'exercice 2018, la Société a occupé 85 personnes, dont 22 à temps partiel.

L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants	4
Salariés	81

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit:

Rémunérations	EUR	5.776.276,47
Charges sociales	EUR	797.973,46
dont pensions	EUR	153.176,89

4E. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Le montant des honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année se clôturant au 31 décembre 2018 s'élève à EUR 69.340,64 TTC en relation avec le contrôle légal des comptes annuels et l'établissement du Rapport Distinct.

Le Réviseur d'entreprises agréé a effectué des missions classées sous la rubrique «autres services» collectivement pour les sociétés LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances S.A., LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, DKV Luxembourg S.A., PECOMA Actuarial and Risk S.A. et LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance, LALUX GROUP S.A., AM BANN 3-5 S.A., IMMO-LALUX Peternelchen S.à r.l. pour un montant global de EUR 73.080 hTVA.



De même, il a effectué des missions classifiées « autres services de certification » et « autres services » pour les sociétés contrôlantes et contrôlées.

Note 5 | ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2018, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement ».

À la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 1,34 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions. Les autres engagements de la Société s'élèvent à EUR 0,86 million en relation avec différents contrats de leasing et EUR 2,68 millions concernant le bail locatif. La Société est engagée financièrement pour un montant de 0,3 million par un contrat en relation avec l'implémentation d'un outil de gestion métier.

Crédits photographiques:
Eric Chenal

www.dkv.lu



DKV Luxembourg S.A.
11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 42 64 64-1
Fax: +352 42 64 64-250
info@dkv.lu

R.C.S. Luxembourg: B 45762

DKV
Luxembourg
membre du Groupe laLUX[®]